

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

FINANCES - -

RAPPORT DE CRC - GESTION DE LA MEL 2015-2018

I. Rappel du contexte

La Chambre Régionale des Comptes Hauts de France, dans sa séance du 14 novembre 2019, a arrêté le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les exercices 2015 à 2018. Ce contrôle a porté sur la qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes, la situation financière, la location du nouveau siège de la MEL, ainsi que l'impact des transferts de compétences.

II. Objet de la délibération

En application de l'article L243-5 du code des juridictions financières, l'exécutif de la Métropole Européenne de Lille communique le rapport d'observations définitives à son assemblée délibérante du mois de juillet 2020.

Ce rapport d'observations définitives ainsi que les réponses de la MEL et du Département du Nord sont joints en annexe.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) Prendre acte du présent rapport.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020